

## **CHARTRE ETHIQUE**

L'objectif de la société est de permettre aux personnes physiques et morales qui le souhaitent, résidant en Ardèche et plus largement en Rhône-Alpes, de promouvoir et d'investir dans des moyens de production décentralisés d'énergies renouvelables.

Outil de réappropriation collective de la production électrique, la société a pour dessein de permettre à des personnes physiques et morales d'imaginer, construire et financer, des projets communs. Ces projets pourront porter sur toutes les installations valorisant les énergies renouvelables, que cela soit du photovoltaïque, de l'éolien, de l'hydraulique ou de la biomasse, de manière directe ou indirecte par la prise de participation dans d'autres sociétés. La société menera également des opérations de maîtrise de la consommation d'énergie. Les projets seront réalisés exclusivement en Ardèche.

Le mode de gouvernance de la société a pour but de privilégier l'aspect citoyen et collectif au détriment du montant du capital apporté.

Dans le respect du préambule de ses statuts et de son objet social, la société Ouvèze Payre Energies S.A.S. a souhaité établir une charte dans le but de fixer le cadre des projets qu'elle entend mener afin de développer la production des énergies renouvelables.

### **1)- LES ENGAGEMENTS**

Ouvéze Payre Energies s'engage à :

- Une gouvernance claire et transparente,
- Une rémunération juste du capital, sans finalité spéculative,
- Une dynamique d'investissements dans de nouveaux projets citoyens.

### **2)- LES PROJETS**

Ouvéze Payre Energies recherchera :

- La réalisation de projets de production sur des bâtiments exemplaires en matière d'économies d'énergies et/ou de système de chauffage,
- La réalisation de projets sur des propriétés de personnes sensibles et actrices du développement soutenable,
- La pratique systématique du codéveloppement des projets avec les acteurs locaux,
- La valorisation des infrastructures existantes,
- L'intégration architecturale et paysagère,
- Le choix de matériels au mieux français, au minimum européens, y compris les sous-ensembles,
- La prise en considération dans la sélection du matériel du coût énergétique de production et des conditions de recyclage,
- Le choix d'entreprises locales partageant les valeurs du développement soutenable, pour les études et la réalisation des projets,
- Le choix d'entreprises appliquant une politique sociale et une gouvernance respectueuse du personnel.